

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): 1, 2, 3, 4 et 5. La Commission du centenaire a été créée en 1963, en vertu de la loi sur le centenaire de la Confédération canadienne (S.C. 1963), et désignée à l'annexe C de la loi sur l'administration financière comme une corporation de mandataire responsable devant le secrétariat d'État (CP 1964-56). La Commission a officiellement cessé toute activité le 1^{er} avril 1968; elle a alors délégué la responsabilité de son actif et de son passif au secrétariat d'État qui a donc dû non seulement s'occuper de la dissolution de la Commission, mais aussi administrer le Fonds du centenaire de la Confédération, établi en collaboration avec les provinces et les territoires afin d'accorder aux municipalités des subventions aux immobilisations pour mener à bien certains projets à l'occasion de la célébration du centenaire. Ce fonds a été dissous au cours de l'année financière 1972-1973, ce qui a mis fin aux opérations de la Commission du centenaire.

[Traduction]

M. Young: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, l'observation faite par le député m'intrigue beaucoup. Il a laissé entendre que le fait de répondre à 47 questions, qui, en général, ont été posées récemment, indique que le gouvernement est plus ou moins d'accord avec la position adoptée par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) et moi-même l'autre jour. On a répondu à 47 questions sur 1532! Si cela montre que le gouvernement veut fournir des renseignements aux Canadiens, tout ce que je puis dire c'est que même si la législature durait jusqu'en l'an 2300, nous n'aurions pas encore les réponses à toutes ces questions.

J'ai décidé de soulever la question de privilège parce qu'après tout, comme certains députés, et particulièrement le dernier député qui a pris la parole, l'ont signalé aujourd'hui, le libre accès aux renseignements est l'un des objectifs du gouvernement. De fait, il devrait s'appliquer à tous les aspects de la vie politique. J'ai décidé d'examiner les questions auxquelles on n'a pas encore répondu et cet examen a révélé quelque chose de bien intéressant. Le député de Regina-Est (M. Bal-four) a posé toute une série de questions qui portent des numéros allant de 1 à 40 environ, je pense, et ces questions sont au *Feuilleton* depuis le 18 octobre.

Je sais que la Fonction publique est occupée. Je sais qu'elle est surchargée de travail malgré le nombre incroyable de fonctionnaires qui sont là, mais je trouve quand même bizarre qu'on ne réponde pas à ces questions vu qu'on en connaît la

Privilège—M. Diefenbaker

réponse. C'est tout ce qu'il y a de plus simple. Le gouvernement a toutes les réponses.

Je pourrais vous en lire deux ou trois pour vous en donner une idée. La question n° 1 du 18 octobre demande:

Les ministères et organismes gouvernementaux emploient-ils des sociétés ou des personnes pour des fonctions liées à la publicité et, dans l'affirmative, combien de contrats ont été adjugés dans chaque cas et quels en étaient les montants respectifs pour l'année financière se terminant le 31 mars a) 1975, b) 1976, c) 1977?

Monsieur l'Orateur, le gouvernement connaît la réponse à cela. Pourquoi n'y répond-il pas? Pourquoi attend-il cinq mois? Ces questions expireront au *Feuilleton* à moins qu'on y réponde.

La question n° 2 est la suivante:

Pour l'année financière se terminant le 31 mars a) 1975, b) 1976, c) 1977, quel a été le coût total de la publicité au Canada, pour tous les ministères et organismes du gouvernement, (i) dans les journaux (ii) à la télévision (iii) à la radio (iv) dans les revues (v) sous toutes ses autres formes?

Le gouvernement a ces renseignements. Il m'arrive parfois d'écouter la radio et la télévision. Je trouve curieux que le gouvernement semble toujours défendre les intérêts de ceux qui, finalement, sont bien souvent les dindons de la farce et le gouvernement fait de tels éloges que l'on peut se demander si ce n'est pas pour cela que la question n'a pas obtenu de réponse.

La question n° 3 est la suivante:

Pour l'année financière se terminant le 31 mars a) 1975, b) 1976, c) 1977, quel a été le coût total de la publicité au Canada, pour le Solliciteur général, (i) dans les journaux (ii) à la télévision (iii) à la radio (iv) dans les revues (v) sous toutes ses autres formes?

La question n° 4 concerne le ministère de la Consommation et des Corporations. La question n° 5 porte sur le ministère de l'Industrie et du Commerce. La question n° 6 concerne le ministère des Finances, et ainsi de suite. Je pourrais continuer page après page. Et pourtant, au bout de cinq mois, ces questions sont toujours sans réponse. Pourquoi ne répond-on pas à ces questions? A mon avis, si le gouvernement a peur d'y répondre, c'est tout simplement parce qu'elles le mettraient dans l'embarras.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: On verrait à quel point ce gouvernement fait preuve de favoritisme. Je ne veux plus parler de ce genre de questions. Toutes ces questions ont le même objet, et l'on nous cache quelque chose, pour chacune d'elles.

Ensuite, venons-en à une autre série de questions qu'a posées le député de Huron-Middlesex (M. McKinley). Toutes sont axées sur la ville d'Ottawa. Il n'est pas difficile d'obtenir ces renseignements et ils existent dans tous les ministères. Voilà quelques-unes des questions qui sont inscrites au *Feuilleton* depuis le 14 novembre.

Voici la question n° 560.

1. Combien de pieds carrés le gouvernement loue-t-il dans l'édifice Aaron, situé au 1712, avenue Carling, à Ottawa?
2. Combien paie-t-on du pied carré?
3. Quels sont les ministères dont les bureaux sont situés dans cet immeuble?
4. Qui est le propriétaire de l'immeuble?
5. A quelle date le bail expire-t-il et sera-t-il renouvelé?
6. Combien de pieds carrés de l'édifice ne sont pas occupés?
7. Combien de pieds carrés seront évacués ou remis en état au cours des 5 prochaines années à cause de la décentralisation?